



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 août 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 124 de l'ordre du jour provisoire\*

### Promotion de la femme

## La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### I. Introduction

1. Dans le préambule de sa résolution 55/219 en date du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a réaffirmé l'alinéa c) du paragraphe 85 du document final de sa vingt-troisième session extraordinaire consacrée au thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », où il était demandé que l'on soutienne les initiatives prises à l'échelon national, en particulier par les pays en développement, pour élargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information dans le cadre des efforts déployés pour intensifier la collaboration dans les domaines de la recherche, de la formation et de la diffusion de l'information, y compris par le biais du Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS) mis en place par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), tout en appuyant les moyens traditionnellement utilisés dans les domaines en question.

2. L'Assemblée générale s'est déclarée gravement préoccupée de ce que, notamment, malgré les efforts de revitalisation et de collecte de fonds du Secrétaire général et de l'Institut, le niveau des contributions n'avait pas augmenté de manière à assurer la viabilité opérationnelle de l'Institut au-delà du 31 décembre 2000.

3. En conséquence, par sa décision 55/457 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé d'avancer à l'Institut jusqu'à 800 000 dollars pour 2001, à titre de mesure d'urgence, ponctuelle et exceptionnelle, en attendant qu'il reçoive des contributions volontaires. Par la même décision, l'Assemblée a également décidé que, si les contributions volontaires étaient insuffisantes pour financer les dépenses

---

\* A/56/150.

\*\* La présentation tardive du présent rapport est due à l'achèvement récent de la session de fond du Conseil économique et social, lors de laquelle le Conseil a adopté, le 26 juillet 2001, une résolution relative à la revitalisation et au renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.



de l'Institut en 2001, cette avance, après déduction des contributions volontaires reçues, serait considérée comme une subvention non récurrente et que les ressources utilisées au titre de cette subvention seraient indiquées dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

4. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 55/219 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-sixième session, de l'application de ladite résolution et d'inclure dans ses rapports sur les activités de l'Institut des informations détaillées sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale et l'utilisation des ressources de l'Institut. Il est structuré comme suit :

- a) État d'avancement des activités de l'INSTRAW en 2001;
- b) Rapport sur l'utilisation des ressources financières imputées au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2001;
- c) Informations détaillées sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut;
- d) L'avenir de l'Institut au-delà du 31 décembre 2001.

Les informations demandées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001 figureront dans un additif au présent rapport.

## **II. État d'avancement des activités de l'Institut en 2001**

5. Le plan de travail et les ressources budgétaires de l'Institut pour 2001 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'INSTRAW à sa vingt et unième session, qui s'est tenue pour la première fois dans le cadre d'une réunion virtuelle faisant appel au Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS). Durant cette session, le Conseil d'administration a approuvé l'orientation stratégique, le plan de travail et les ressources budgétaires proposés pour 2001, en se fixant la démarche et les objectifs concrets suivants : a) élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de collecte de fonds; b) continuer de développer et d'améliorer le SERS en menant à bien l'exécution de ses phases III et IV; c) répertorier les domaines critiques et les problèmes stratégiques; et d) promouvoir le renforcement du pouvoir des femmes et l'égalité entre les sexes, en proposant aux organisations de femmes une formation aux technologies de l'information et de la communication et du SERS.

6. Pour assurer la mise en oeuvre de l'orientation stratégique et des activités de programme pour 2001, il a fallu compléter le tableau d'effectifs de l'Institut en faisant appel aux services de consultants possédant les compétences spécialisées indispensables au développement du SERS et à l'exploitation de toutes ses capacités. Parmi les consultants qualifiés qui ont été recrutés récemment, on compte un gestionnaire de systèmes, un administrateur, un coordonnateur des recherches, un coordonnateur du réseau SERS et un spécialiste des technologies de l'information et de la communication, ainsi que quatre autres consultants participant aux diverses activités du SERS.

7. Les activités de mise en oeuvre du SERS en 2001 ont été menées conformément au calendrier prévu : phase II (novembre 2000-avril 2001) et phases III et IV (avril 2001-avril 2002). Pour la phase II, les activités ont consisté à enrichir la base de données en anglais et en espagnol; lancer des projets de recherche concertés et

mettre au point des méthodes de formation aux technologies de l'information et de la communication et du SERS et renforcer la capacité institutionnelle de l'INSTRAW en développant ses réseaux.

8. Durant 2001, des efforts particuliers ont été faits pour étendre et renforcer les réseaux du SERS. L'Institut a en outre procédé à une évaluation des besoins des membres de ses réseaux afin de recenser leurs attentes et de contribuer à définir les futures orientations du SERS.

9. En réponse à cette évaluation des besoins, l'INSTRAW s'est équipé d'un utilitaire de gestion de listes de diffusion sur Internet qui compte actuellement 208 utilisateurs (particuliers et organisations) de 92 pays. Il s'agit d'un outil permettant l'échange d'informations sur les diverses activités entreprises par l'Institut et par les membres du réseau SERS, qui devrait inciter les parties prenantes à l'INSTRAW à contribuer activement à la définition des futures activités de l'Institut dans les domaines de la recherche, de la formation et de la diffusion de l'information.

10. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2001, l'INSTRAW a organisé un concours d'art numérique sur le thème « Les femmes et la paix ». Les interlocuteurs et d'autres membres du réseau SERS ont présenté des compositions artistiques et la meilleure composition a été reproduite sur la carte électronique envoyée par l'Institut à l'occasion de la Journée. Cette carte a ensuite été imprimée et distribuée durant la quarante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme. La composition retenue a été exposée, avec un ensemble d'autres oeuvres choisies, dans la galerie d'art numérique du site Web de l'INSTRAW.

11. Un des objectifs importants du plan de travail de l'Institut pour 2001 consistait à affiner et à développer la base de données sur les sexospécificités. Cette base de données est centrée sur les principaux domaines d'intérêt stratégique de l'Institut : la violence sexiste, les conflits et leur prévention, les hommes et la masculinité par rapport à la violence sexiste, les sexospécificités et les technologies de l'information et de la communication, et le commerce et la macroéconomie. L'INSTRAW a non seulement enrichi de façon notable cette base de données durant 2001, mais en a amélioré le fonctionnement en facilitant l'utilisation de sa capacité de recherche. L'Institut s'emploie actuellement à développer sa base de données dans le domaine de la formation (manuels, matériels didactiques et bonnes pratiques). Grâce à l'appui généreux du Gouvernement espagnol, l'INSTRAW poursuit ses efforts destinés à enrichir sa base de données en espagnol.

12. Durant le premier trimestre de 2001, l'INSTRAW a lancé son premier projet de recherche en ligne visant à mettre à l'épreuve ses nouvelles méthodes de recherche concertée au moyen d'un programme portant sur le rôle et la responsabilité des hommes dans l'élimination de la violence sexiste. Ce programme de recherche faisant appel au SERS permet aux participants d'échanger des données et de prendre part à des forums et séminaires en ligne. Dans le cadre de ce programme, l'Institut a organisé durant la quarante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, en collaboration avec l'UNICEF, une table ronde sur le thème « Racisme, classes et masculinité : les dimensions mondiales de la violence sexiste ».

13. En outre, une série de séminaires virtuels a été lancée, qui consiste en un ensemble de séminaires en ligne consacrés au rôle des hommes dans l'élimination de

la violence sexiste. Cette série de séminaires fait appel à une liste de discussion en ligne (EMVNet) qui permet à plus de 530 membres de 45 pays de discuter de sujets ciblés. Une série de documents de travail en ligne a également été lancée en vue de favoriser le dialogue entre les membres du réseau SERS et d'enrichir ainsi l'ensemble de connaissances dont on dispose sur cet important sujet.

14. L'Institut a également mené, en collaboration avec le Centre d'études sur les femmes de la Méditerranée (KEGME), un projet consacré au dialogue entre femmes de la région des Balkans comme moyen de promouvoir la stabilité, les droits de l'homme et la paix en Europe du Sud-Est, qui était financé par l'Union européenne. L'INSTRAW a également collaboré à la planification d'un atelier de formation consacré à l'intégration des sexes dans la prévention et la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix. Grâce au SERS, l'Institut a été en mesure d'organiser sur le même sujet un Forum international en ligne réunissant The Network University et le Centre d'études sur les femmes de la Méditerranée, avec la participation des réseaux du SERS.

15. L'INSTRAW s'emploie actuellement à piloter d'autres projets de recherche, dont un, mené en collaboration avec son partenaire de réseau Sisterhood is Global International, tend à élaborer une théorie de la violence sexiste. Ce projet permettra de dresser un bilan des différentes théories concernant la violence sexiste, par l'établissement de réseaux et l'organisation de discussions et de forums en ligne, en fournissant notamment une analyse des parties prenantes intéressant à la fois l'élaboration de politiques et la pratique, une liste d'experts et une bibliographie exhaustive sur le sujet.

16. Conformément à la résolution 55/219 de l'Assemblée générale, le programme d'activité mis en oeuvre par la Directrice de l'INSTRAW en 2001 prévoyait, à titre d'urgence prioritaire, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de collecte de fonds et la mise au point de supports publicitaires destinés à promouvoir les activités de l'Institut et à leur trouver des bailleurs de fonds. Pour l'aider à trouver de nouvelles sources de financement, l'Institut a chargé une agence de communication sise aux États-Unis de mettre au point une stratégie efficace de collecte de fonds. Les supports publicitaires ont servi à promouvoir les nouvelles méthodes de travail de l'Institut auprès de donateurs potentiels et d'organisations susceptibles de collaborer à ses activités.

17. Durant 2001, la Directrice a entrepris une mission intensive de collecte de fonds en Europe, où elle a pris contact avec des entités tant gouvernementales que non gouvernementales en vue de a) recouvrer l'appui financier de divers pays d'Europe qui avaient financé les activités de l'INSTRAW par le passé, et b) trouver de nouvelles sources de financement. L'Institut a également préparé un dossier de propositions de projets faisant appel aux ressources extrabudgétaires d'organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Direction générale de la coopération pour le développement du Ministère italien des affaires étrangères.

### III. Rapport sur l'utilisation des ressources financières imputées au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2001

18. Ainsi qu'il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/C.5/55/26), les ressources nécessaires à l'Institut pour 2001 devraient s'élever à 1,3 million de dollars des États-Unis. À la vingt et unième session du Conseil d'administration de l'INSTRAW, qui s'est tenue du 22 au 24 mai 2001, la Directrice a présenté un projet de budget opérationnel pour 2001 prévoyant le même montant de ressources, qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

19. En juillet 2001, on prévoyait que, si aucune nouvelle contribution n'était reçue, le montant des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut serait, au 31 décembre 2001, d'environ 1 032 090 dollars. Cependant, le montant total des ressources nécessaires à l'INSTRAW en 2001, y compris le montant des dépenses d'appui au programme dû au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, s'élève à 1 400 800 dollars. On prévoit donc que l'Institut aura besoin de recevoir un montant d'environ 368 701 dollars au titre de l'assistance financière imputable au budget ordinaire de l'ONU, conformément à la décision 55/457 de l'Assemblée générale. Ce montant, qui représente 26 % du montant total des ressources nécessaires à l'Institut pour 2001, servirait à compléter la somme nécessaire à l'exécution des activités de base de l'INSTRAW, y compris la mise en oeuvre du SERS.

### IV. Informations détaillées sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme

#### A. Recettes de l'Institut au 31 juillet 2001

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001 (au 30 juin)</i>	<i>2001 (contributions non acquittées au 30 juin)</i>
Contributions	810 234	544 130	523 980	99 800	128 418

## B. Prévisions au 31 juillet 2001, concernant la situation financière de l'Institut

(En dollars des États-Unis)

Solde au 1er janvier 2001	702 3
Contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW du 1er janvier au 30 juin 2001	99 8
Ajustements administratifs opérés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	48 7
Recettes accessoires	52 8
Montants à recouvrer sur les contributions annoncées pour 2001 et non encore acquittées	128 4
<b>Ressources disponibles prévues pour 2001</b>	<b>1 0</b>
Montant nécessaire aux opérations de l'INSTRAW en 2001	(1 3
Montant des dépenses d'appui au programme dû à l'Organisation des Nations Unies	(52 0
<b>Montant total des dépenses prévues pour 2001</b>	<b>(1 4</b>
<b>Déficit prévu au 31 décembre 2001</b>	<b>(368 7</b>
<b>Montant couvert par la subvention de 800 000 dollars allouée par l'Organisation des Nations Unies</b>	<b>368 7</b>

## V. L'avenir de l'Institut au-delà du 31 décembre 2001

20. Grâce à la subvention de 800 000 dollars prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut a pu assurer la poursuite de ses opérations jusqu'à la fin de l'année en cours, y compris le développement du SERS et l'élaboration d'une stratégie de collecte de fonds. Toutefois, malgré ces acquis et les efforts déployés par le Secrétaire général, la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'INSTRAW et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et la Directrice de l'INSTRAW pour assurer à l'Institut un appui financier suffisant, les ressources indispensables à la viabilité de l'Institut n'ont pas été mises à disposition.

21. Ainsi qu'il est indiqué dans la section IV ci-dessus, on prévoit qu'au 31 décembre 2001, l'Institut aura utilisé environ 369 000 dollars sur le montant approuvé de la subvention, ce qui laisserait un solde de 431 000 dollars. À cet égard, le Conseil d'administration de l'INSTRAW a recommandé de virer le solde des crédits supplémentaires alloués pour 2001 sur un fonds de réserve pour 2002 en vue de favoriser les opérations qui seront menées par l'Institut au début de 2002 (voir E/2001/88).

22. Le Conseil d'administration a également recommandé qu'au cas où les fonds recueillis ne seraient pas suffisants, l'INSTRAW réajuste les opérations de base projetées pour 2002 en fonction des ressources disponibles, ce qui impliquerait une réduction des activités opérationnelles et des effectifs de l'Institut.

23. À sa session de fond de 2001, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner la possibilité de virer le solde non utilisé de la subvention de 800 000 dollars qu'elle avait approuvée pour 2001 sur un fonds de réserve pour 2002. Si elle était approuvée par l'Assemblée, cette recommandation permettrait à l'Institut d'utiliser ce montant pour lancer ses opérations en 2002. Le Conseil a également demandé à l'Assemblée générale d'envisager de prier le Corps commun d'inspection de mener une étude sur le Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW et de procéder d'urgence à une évaluation des activités de l'Institut, y compris de ses perspectives d'avenir.

24. À la fin de 2001, le montant non utilisé de la subvention devrait être d'environ 431 000 dollars. Compte tenu des contributions reçues en 2000 et 2001, on estime que les opérations de base menées par l'Institut en 2002 devront peut-être être ajustées à des ressources budgétaires minimales de 600 000 dollars. Une telle mesure entraînerait une compression notable des effectifs de base de l'INSTRAW et une réduction sensible de ses activités opérationnelles. Il convient également de souligner que l'utilisation du SERS aux fins de collaboration à des projets de recherche et de formation, d'établissement de réseaux et de diffusion d'informations sur les projets de recherche et de formation menés par l'Institut nécessiterait des crédits supplémentaires.

25. Malgré les difficultés et les incertitudes persistantes auxquelles il a eu à faire face au cours de ces deux dernières années, l'Institut a réussi à maintenir un niveau minimum de ressources qui lui a permis de s'acquitter des mandats qui lui ont été assignés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Étant donné que l'Institut a commencé à obtenir des résultats tangibles dans la mise en oeuvre du SERS, l'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre une décision concernant le cadre dans lequel l'INSTRAW pourrait opérer de manière productive et rentable au-delà de 2001.